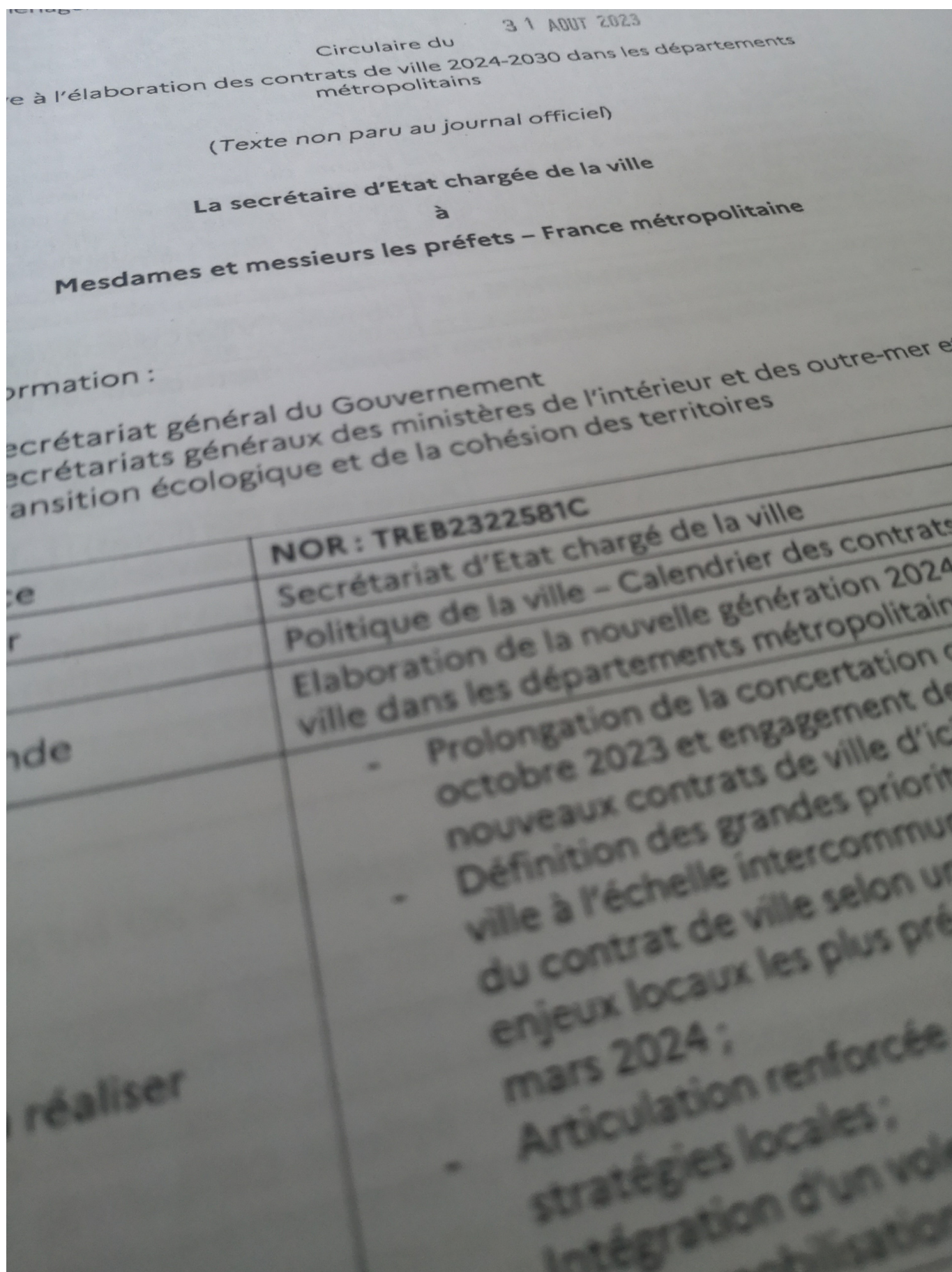


La secrétaire d'Etat chargée de la ville a adressé aux préfets le 31 août 2023 une circulaire concernant l'élaboration des futurs contrats de ville 2024 - 2030.



Fortement attendue par l'ensemble des acteurs locaux en charge de préparer les futurs contrats de ville, cette circulaire précise les conditions d'élaboration des contrats de ville "Engagements 2030"

dans les départements métropolitains (les départements ultra-marins ne sont pas concernés).

Si la Loi Ville et cohésion urbaine du 21 février 2014 continue de s'appliquer, plusieurs points de calendrier et de méthode sont précisés dans cette circulaire :

- La concertation citoyenne : cette étape préalable à la définition des orientations stratégiques des futurs contrats de ville pourra se prolonger jusqu'à fin octobre 2023 ;
- Les négociations sur les futurs contrats doivent être initiées avant novembre ;
- La définition des grandes priorités à l'échelle intercommunale et la finalisation du contenu du contrat de ville en réponse aux enjeux locaux les plus prégnants (projets de quartier) devront être finalisés pour le 31 mars 2024 au plus tard. L'objectif de limiter le nombre de priorités reste incontournable, une révision à mi-parcours en 2027 est également prévue ;
- L'articulation renforcée des contrats de ville avec les autres stratégies nationales et locales est attendue (schémas régionaux et locaux, CRTE, pacte des solidarités...), les engagements de l'Etat seront précisés lors du futur comité interministériel des villes (CIV) ;
- Les futurs contrats de ville intégreront un volet investissements (dotations de l'Etat et de ses opérateurs tels que l'Anah, l'Ademe...) et la mobilisation d'acteurs privés (bailleurs sociaux, investisseurs privés) ;
- La programmation 2024 pourra être initiée sans attendre la signature effective des futurs contrats de ville, elle devra se traduire par une utilisation renforcée des conventions pluriannuelles d'objectifs, en particulier pour le soutien de fonctionnement des petites associations et les projets de réussite éducative.
- Enfin, la circulaire accorde une souplesse dans le soutien aux interventions dans des poches de pauvreté qui ne seraient pas retenues dans la géographie prioritaire la mobilisation de crédits spécifiques de l'Etat sera autorisée de manière limitée à condition que ces poches de pauvreté soient clairement identifiées dans les futurs contrats de ville.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat d'Etat chargé de la ville
 Direction générale des collectivités
 locales
 Sous-direction de la cohésion et de
 l'aménagement du territoire

Circulaire du **31 AOUT 2023**

relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements
 métropolitains

(Texte non paru au journal officiel)

La secrétaire d'Etat chargée de la ville

à

Mesdames et messieurs les préfets – France métropolitaine

Pour information :

- Secrétariat général du Gouvernement
- Secrétariats généraux des ministères de l'intérieur et des outre-mer et de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Référence	NOR : TREB2322581C
Emetteur	Secrétariat d'Etat chargé de la ville
Objet	Politique de la ville – Calendrier des contrats de ville – 2024-2030
Commande	Elaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville dans les départements métropolitains
Action à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> - Prolongation de la concertation citoyenne jusqu'à la fin octobre 2023 et engagement de la négociation des nouveaux contrats de ville d'ici début novembre 2023 ; - Définition des grandes priorités des nouveaux contrats de ville à l'échelle intercommunale et finalisation du contenu du contrat de ville selon une stratégie de réponse aux enjeux locaux les plus prégnants au plus tard d'ici le 31 mars 2024 ; - Articulation renforcée des contrats de ville avec les autres stratégies locales ; - Intégration d'un volet investissement dans les contrats de ville et mobilisation d'acteurs privés ;

Circulaire de la Secrétaire d'Etat chargée de la ville concernant l'élaboration des nouveaux contrats de ville 2024-2030, datée et signée le 31 août 2023

Poids : 1.86 Mo

[Téléchargement](#) [1] [Favoris +](#) [2]

Actions IREV

A noter que toute l'équipe de l'IREV a anticipé ces nouvelles contractualisations et lancé depuis quelques mois un cycle de qualification auprès des techniciens et des élus concernés par la politique de la ville.

Retrouvez ci dessous les réunions passées ou à venir pour préparer au mieux ces évolutions

[Préparer les nouveaux Contrats de ville en Hauts-de-France](#) [3]

Revue de presse

- [La Gazette des Communes : Nouveaux contrats de ville : ce que dit la circulaire du 31 août 2023](#) Accès [4]
- [Communiqué de Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État chargée de la Ville](#) Accès [5]
- [Le Moniteur Contrats de ville : la consultation citoyenne prolongée, les quartiers prioritaires seront connus en décembre](#) Accès [6]
- [Maire Infos Nouveaux contrats de ville : le gouvernement donne enfin un calendrier précis](#) Accès [7]

Type d'actualites: [Actu de l'IREV](#) [8]

Dates: Lundi 4 septembre 2023 - 07:15

Thématiques: [Politique de la ville - DSU](#) [9]

Publié le 04 septembre 2023

URL de la source (modifié le 07/09/2023 - 09:32): <https://www.irev.fr/actualites-0/futurs-contrats-de-ville-une-circulaire-precise-les-conditions-delaboration>

Liens

[1] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/circulaire_treb2322581c_datee_signee_31_08_2023_relative_aux_contrats_de_ville_2024_2030.pdf

[2] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>

[3] <https://www.irev.fr/thematiques/politique-de-la-ville-dsu/preparer-les-nouvelles-contractualisations-politique-de-la-0>

[4] <https://www.lagazettedescommunes.com/883650/nouveaux-contrats-de-ville-ce-que-dit-la-circulaire-du-31-aout-2023/?abo=1>

[5] <https://www.ecologie.gouv.fr/sabrina-agresti-roubache-detaille-calendrier-et-modalites-delaboration-nouvelle-generation-contrats>

[6] <https://www.lemoniteur.fr/article/contrats-de-ville-la-consultation-citoyenne-prolongee-les-quartiers-prioritaires-seront-connus-en-decembre.2295627>

[7] <https://www.maire-info.com/politique-de-la-ville/nouveaux-contrats-de-ville-le-gouvernement-donne-enfin-un-calendrier-precis-article-27756>

[8] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4314>

[9] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>